

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

*(Vote du Compte Administratif 2016 effectué lors du Conseil Communautaire du 14 avril 2017)*

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

---

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : [www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com).

## **SOMMAIRE**

---

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
  - 1.1. *Eléments de contexte*
  - 1.2. *Généralités*
2. *Budget principal 2017*
  - 2.1. *Section de Fonctionnement*
  - 2.2. *Section d'Investissement*
  - 2.3. *La dette du budget principal*
  - 2.4. *Niveau des taux d'imposition 2017*
  - 2.5. *Principaux ratios*
  - 2.6. *Effectif et charges de personnel*
3. *Vue d'ensemble consolidée des budgets 2017 principal et budgets annexes*

## 1.1. *Eléments de contexte :*

- ✓ **49 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion, compte tenu du départ de la commune de Roeux auprès de la Communauté Urbaine d'Arras,
- ✓ **42 241 habitants** vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai.
- ✓ **Rappel des compétences** : la Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.
- **Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :**
  - 1) *Le Développement économique*
    - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
    - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
    - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
  - 2) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
    - Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement,
    - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
    - Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres,
    - Participation à la mise en place d'un pôle métropolitain.
  - 3) *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*
  - 4) *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*

## ➤ **Ses compétences optionnelles sont :**

- Voirie d'intérêt communautaire,
- action sociale (Relais des Assistantes Maternelles, Service Jeunesse, et Service d'aide à la personne âgée),
- équipements sportifs et culturels,
- environnement,
- assainissement.

## ➤ **Ses compétences facultatives sont :**

- Prise en charge du contingent destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours ;
- Intervention en milieu scolaire : actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
- Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome ;
- Technologies de l'Information et de la Communication
- Manifestations sportives,
- Manifestations culturelles.

### **1.2. Généralités**

Les lignes directives qui ont été établies pour bâtir notre budget 2017, compte-tenu des baisses des dotations de l'Etat et des orientations de la loi NOTRe, de l'extension de certaines de nos compétences, ainsi que des nouveautés législatives, et **surtout la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale**, ont été de :

- ✓ **Maîtriser** le plus possible les dépenses de fonctionnement,
- ✓ **Effectuer des choix** au niveau des dépenses d'Investissement,
- ✓ **Etre dynamique** dans la recherche de subvention,
- ✓ **Limiter le recours** à l'emprunt au strict besoin de financement,
- ✓ **Contenir** la pression fiscale,
- ✓ **Et Veiller** à la marge d'autofinancement

Les propositions budgétaires résultent du travail des services et des commissions thématiques. Elles sont conformes à ce qui a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires et validées par la commission « Finances ».

La communauté de communes Osartis-Marquion **gère 13 budgets** répartis de la façon suivante :

- Le budget principal,
- Les budgets Annexes :
  - ✓ Service Jeunesse,
  - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
  - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), voté en octobre 2016

- Les budgets annexes liés au développement économique :

- ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
- ✓ Parc de l'Aérodrome situé à Vitry-en-Artois,
- ✓ Parc des Béliers situé à Brebière,
- ✓ Parc du Blanc Terroir situé à Quiéry-la-Motte,
- ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
- ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
- ✓ Port Fluvial situé à Corbehem,
- ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
- ✓ Zal de Baralle situé à Baralle

***A noter que :***

- *Les taux de fiscalité restent inchangés et ce depuis 2014,*
- *Pas de recours à l'emprunt prévu pour les investissements 2017,*
- *Les résultats des exercices 2016 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement ont été repris dans les budgets 2017.*
- *Ce budget 2017 n'intègre pas certaines recettes telles que le fonds national de pé-  
réquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les subventions éven-  
tuelles liées aux investissements.*

**2 – BUDGET PRINCIPAL 2017**

**2.1. Section de Fonctionnement :**

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>crédits nouveaux</b>	<b>total 2017</b>
O11	Charges à caractère général		5 277 902,00 €	5 277 902,00
O12	Charges de personnels et assimilés		4 523 895,00	4 523 895,00
O14	Atténuations de produits		4 793 050,00	4 793 050,00
65	Autres charges de gestion courante		3 875 191,00	3 875 191,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>			<b>18 470 038,00</b>	<b>18 470 038,00</b>
66	Charges financières		82 036,82	82 036,82
67	Charges exceptionnelles		1 723 763,66	1 723 763,66
O22	Dépenses imprévues (fonctionnement)		100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>20 375 838,48</b>	<b>20 375 838,48</b>
O23	virement à la section d'investissement		2 824 323,01	2 824 323,01
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		932 908,77	932 908,77
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		-	<b>3 757 231,78</b>	<b>3 757 231,78</b>
<b>TOTAL</b>		- €	<b>24 133 070,26</b>	<b>24 133 070,26</b>
D 002	Résultat reporté ou anticipé			- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>24 133 070,26</b>

<b>FONCTIONNEMENT Recettes</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>crédits nouveaux</b>	<b>total 2017</b>
O13	Atténuations de charges		88 452,00	88 452,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		541 730,00	541 730,00
73	Impôts et taxes		13 966 779,38	13 966 779,38
74	Dotations, subventions et participations		3 191 743,00	3 191 743,00
75	Autres produits de gestion courante		17 393,00	17 393,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>			<b>17 806 097,38</b>	<b>17 806 097,38</b>
76	Produits financiers		43 150,82	43 150,82
77	Produits exceptionnels		9 224,00	9 224,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>17 858 472,20</b>	<b>17 858 472,20</b>
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		39 558,41	39 558,41
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>39 558,41</b>	<b>39 558,41</b>
<b>TOTAL</b>		-	<b>17 898 030,61</b>	<b>17 898 030,61</b>
<b>R 002 résultat reporté ou anticipé</b>				10 252 945,10
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>28 150 975,71</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 717 673,37 €</b>
---	-----------------------

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 24 133 070,26 € soit +3,31 % par rapporté qu'en 2016.

**Pour information**, les attributions de subventions aux associations suivantes :

Amicale du Personnel Osartis Marquion : 10 000 € (2016 : 15 000 €)

ERIM :

- Comité paroissial de Vitry-en-Artois (ERIM) : 200 € (2016 : 200 €)

Culture :

- Association Rock in Bourlon (Action Culturel) : 2 000 € (2016 : 2 000 €)
- Chez Oim Fest (Action culturelle) : 1 000 € (2016 : 1 000 €)

Patrimoine et Tourisme :

- Association Mémoire et patrimoine de Bourlon : 3 500 €

Manifestations sportives :

- Roul'patate : 800 €
- le tournoi international d'Ecourt St Quentin : 110 €
- « A travers les Hauts de France 2017 »: 15 000 € (2016 ex : Clovis Sport Organisation 6 000€)

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 28 150 975,11 € soit +0,48 % par rapport à 2016.

## 2.2. Section d'Investissement :

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>crédits nouveaux</b>	<b>total 2017</b>
20	Immobilisations incorporelles	138 702,18	475 360,00	614 062,18
204	Subventions d'équipement versées	-	147 200,00	147 200,00
21	Immobilisations corporelles	604 338,50	1 477 219,00	2 081 557,50
23	Immobilisations en cours	973 948,00	1 149 600,00	2 123 548,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 716 988,68</b>	<b>3 249 379,00</b>	<b>4 966 367,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	750,00	181 441,34	182 191,34
18	Comptes de liaison affectation	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	7 500,00	7 500,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
O20	Dépenses imprévues (investissement)	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 250,00</b>	<b>188 941,34</b>	<b>197 191,34</b>
<b>Total des opérations réelles d'investissement</b>		<b>1 725 238,68</b>	<b>3 438 320,34</b>	<b>5 163 559,02</b>
O40	Opérations d'ordre entre section	-	39 558,41	39 558,41
O41	Opérations patrimoniales	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>39 558,41</b>	<b>39 558,41</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 725 238,68</b>	<b>3 477 878,75</b>	<b>5 203 117,43</b>
<b>OO1 solde d'exécution reporté ou anticipé</b>				<b>894 885,42</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>6 098 002,85</b>

<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>		<b>Restes à réaliser</b>	<b>crédits nouveaux</b>	<b>total 2017</b>
13	Subvention d'investissement	13 682,34	182 579,00	196 261,34
204	Subvention d'équipement versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>13 682,34</b>	<b>182 579,00</b>	<b>196 261,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	197 507,35	133 786,00	331 293,35
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	4 100,00	4 100,00
18	Comptes de liaison affectation	3 330 340,49	- 1 605 659,44	1 724 681,05
27	Autres immobilisations financières	-	84 435,33	84 435,33
O24	Produits des cessions	-	-	-
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 527 847,84</b>	<b>- 1 383 338,11</b>	<b>2 144 509,73</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 541 530,18</b>	<b>- 1 200 759,11</b>	<b>2 340 771,07</b>
O21	virement de la sect. de fonctionnement	-	2 824 323,01	2 824 323,01
O40	Opérations d'ordre entre section	-	932 908,77	932 908,77
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>3 757 231,78</b>	<b>3 757 231,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 541 530,18</b>	<b>2 556 472,67</b>	<b>6 098 002,85</b>
<b>OO1 solde d'exécution reporté ou anticipé</b>				<b>-</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>6 098 002,85</b>

Le total des dépenses de la section d'Investissement s'élève à **6 098 002,25 €** dont la reprise des restes à réaliser de l'année 2016 de **1 716 988,68 €** soit **-18,77 %** par rapport à 2016.

Le total des recettes de la section d'Investissement s'élève à **6 098 002,85 €** y compris les restes à réaliser de l'année 2016 soit **-20,43 %** par rapport à 2016.

### **2.3. La dette du budget principal**

L'encours de la dette évolue **sans nouveaux emprunts** est de 2 257 833 € en 2015 à 1 726 456 € en 2017, pour le budget principal

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 282 038 € en 2015 à 237 865 € en 2017.

Il est précisé que cette annuité de dette ne prend pas en compte la dette qui est financé directement par certains budgets annexes.

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2015	2 257 833	-7,32 %	0
2016	2 076 409	-8,04 %	0
2017	1 726 456	-16,85 %	0

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017
Annuités	282 038	265 816	237 865
Evolution n-1 (en %)	-1,45 %	-5,75 %	-10,52 %
Capital en euro	181 932	173 703	162 340
Intérêts en euro	100 106	92 113	75 525

### **Ratio de désendettement**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : *encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours*.

La capacité de désendettement évolue comme suit :

	2015	2016	2017
Ratio	0,8 ans	0,9 ans	1,7 ans

## 2.4. Niveau des taux d'imposition de l'année 2017

- *Taxe d'Habitation* : 12,28 %
- *Taxe Foncière (Bâti)* : 0,978 %
- *Taxe Foncière (Non Bâti)* : 4,10 %
- *Cotisation Foncière des Entreprises* : 25,24 %
  
- *Pour la TEOM* :
  - *Zone 01 territoire Osartis* : 16 %
  - *Zone 02 territoire Marquion* : 13,06 %

*(Taux inchangés depuis la fusion des deux intercommunalités Osartis et Marquion du 1<sup>er</sup> janvier 2014)*

## 2.5. Les principaux ratios du budget principal

*Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R*

	2016 (pour mémoire)	2017	Moyennes Nationales de la strate (1)
<b>Ratio 1</b> Dépenses réelles de fonctionnement / population	394	488	229
<b>Ratio 2</b> Produit des impositions directes / population	236	242	138
<b>Ratio 3</b> Recettes réelles de fonctionnement / population	445	429	269
<b>Ratio 4</b> Dépenses d'équipement brut / population	27	119	73
<b>Ratio 5</b> Encours de la dette / population	48	46	154
<b>Ratio 6</b> Dotation globale de fonctionnement / population	38	33	27
<b>Ratio 7</b> Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,85 %	22,22 %	31,70 %
<b>Ratio 9</b> Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89,45 %	115,03 %	-
<b>Ratio 10</b> Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6,03 %	27,89 %	91,10 %
<b>Ratio 11</b> Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10,73 %	10,65 %	27,10 %

(1) source DGCL



## 2.6. Effectif et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au tableau des effectifs, la communauté de communes Osartis Marquion compte 122 postes pourvus, répartis selon les filières suivantes :

Administrative	Technique	Animation	Sportive	Culturelle	Sociale	Médico-Sociale
30	26	4	2	24	13	23

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

CA 2015	CA 2016	BP 2017
3 601 583	3 914 409	4 523 895
21,65 %	22,85 %	22%

**Ratio** : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

### 3 – VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS 2017 PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Continuité des aménagements, de l'entretien ainsi que de la commercialisation des zones d'activité ainsi que pour les budgets annexes « Service Jeunesse », « SSIAD » et Espace Aqualudique « AQUATIS » pour lesquels il sera prévu la continuité des services à rendre à la population.

Libellés budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	24 133 070,26	28 150 975,71	6 098 002,85	6 098 002,85
SERVICE JEUNESSE	435 235,00	435 235,00	280,22	280,22
ESPACE AQUATIS	2 011 818,60	2 011 818,60	2 789 553,14	2 789 553,14
BATIMENT RELAIS	93 859,40	93 859,40	82 196,44	82 196,44
PARC DE L AERODROME	375 630,86	375 630,86	210 649,78	1 367 531,67
PARC DES BELIERS	153 954,00	153 954,00	5 455 106,00	5 455 106,00
PARC DU BLANC TERROIR	52 565,87	52 565,87	45 136,27	757 876,01
PARC HORIZON 2000	40 547,35	40 547,35	507 061,50	507 061,50
AERODROME	14 854,27	14 854,27	19 699,30	19 699,30
PORT FLUVIAL	13 415,78	262 671,78	1 510 000,00	2 177 092,08
PARKING	11 932,39	11 932,39	11 227,71	11 227,71
ZAL DE BARALLE	364 613,41	364 613,41	2 201 231,78	2 201 231,78
	<b>27 701 497 €</b>	<b>31 968 659 €</b>	<b>18 930 145 €</b>	<b>21 466 859 €</b>